



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

OBJET :

Attribution d'une subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) La Truite Morvandelle en faveur de la manifestation « Lac Propre » à Pannecière

Nombre des membres composant le Bureau Syndical 14
En exercice..... 14
Présents à la Séance 6
Représentés par mandat 5
Absents 3

L'an deux mille vingt, le dix décembre, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le premier, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

En visioconférence :

Mme MONTANDON

M. RAIFAUD

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme BLAUDEL

M. BEDREDDINE

Mme DURAND

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Madame Colombe BROSSEL donne pouvoir à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Dan LERT donne pouvoir à Monsieur Sylvain RAIFAUD

Madame Audrey PULVAR donne pouvoir à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Daniel COURTES donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

Monsieur LARGHERO donne pouvopir à Mme MONTANDON

La majorité des membres étant présente,

M. RAIFAUD a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



BUREAU SYNDICAL
Séance du 10 décembre 2020

DÉLIBÉRATION
N°2020-76/BS

Attribution d'une subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) *La Truite Morvandelle* en faveur de la manifestation « Lac Propre » à Pannecière

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) *La Truite Morvandelle* a fait de la découverte par le public de la richesse et de la fragilité des milieux aquatiques l'une de ses missions prioritaires. Elle contribue à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, à la lutte contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, en menant notamment des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques. Dans le cadre de cette démarche, elle organise depuis 2015 une opération « Lac Propre » sur le lac de Pannecière, qui consiste en une opération de nettoyage avec une cinquantaine de bénévoles qui parcourent 26 kilomètres de berges sur 250 hectares. En moyenne, annuellement, plus d'une tonne de déchets est ainsi récoltée. L'AAPPMA *La Truite Morvandelle* mobilise des mécènes qui, parallèlement à la participation de la communauté de commune, contribuent principalement en nature à l'opération (pour la logistique, la communication ou la mobilisation de bénévoles), le Crédit agricole accordant une subvention autour de 200 euros. En 2019, l'Association a sollicité le concours de l'EPTB Seine Grands Lacs, au vu du partage évident des valeurs mises en exergue par cette opération. Cette année, en plus de l'opération lac propre menée à l'automne elle a renforcé son action tout au long de l'été, en lançant une brigade verte afin de sensibiliser les usagers du lac sur la gestion de leurs déchets. Dès lors, dans la mesure où cette action en faveur de la protection des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le prolongement des missions de l'EPTB, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de l'AAPPMA *La Truite Morvandelle* et de lui octroyer une subvention de 2.000 €. En contrepartie, le nom de l'Établissement figurera, au même titre que les

autres partenaires, sur les supports de communication mis en œuvre à l'occasion de ces manifestations (affiches, site internet, revue de presse ...). En conséquence, il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2.000 € à l'AAPPMA *La Truite Morvanelle* en faveur du programme de sensibilisation « lac propre été 2020 » suivi en fin de saison par la manifestation « Lac Propre » à Pannecière.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000€ à l'AAPPMA *La Truite Morvanelle* ;

Article 2 : **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Frédéric MLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis